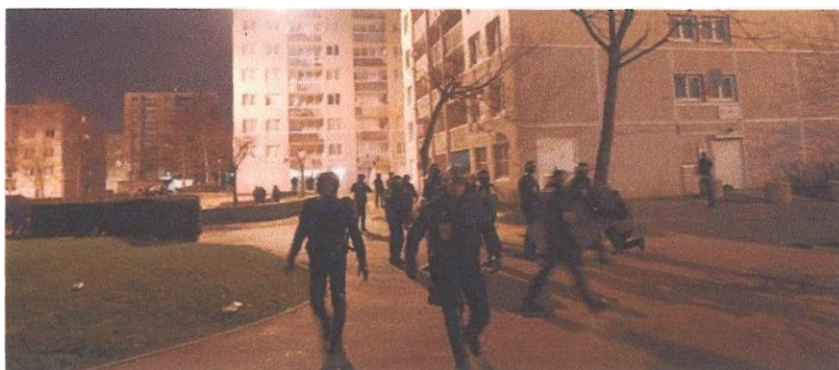


Villiers-le-Bel - Procès sans témoin

Au procès en appel des émeutiers, les conditions du témoignage du principal accusateur vont être examinées.



© Franck Fife / AFP

Me Alexandra Hawrylyszyn est formelle. Devant la cour d'assises des Hauts-de-Seine où se déroule actuellement le procès en appel des tireurs de Villiers-le-Bel, son client Christopher Bénard viendra à la barre jeudi après-midi pour avouer qu'il a menti lors du premier procès en 2010. Il avait alors désigné deux jeunes comme ceux qui avaient tiré sur les forces de l'ordre durant les émeutes de Villiers-le-Bel, en 2007, déclenchées après la mort de deux adolescents sur une minimoto entrée en collision avec un véhicule de police.

Aiors que les autres témoins avaient été entendus de façon anonyme, Christopher Bénard avait été le seul à prendre la parole à visage découvert. Son témoignage capital avait permis de faire condamner 5 personnes à 3 à 15 ans de prison en première instance.

Subornation de témoin

La police avait distribué en décembre 2007 un tract dans les boîtes aux lettres des habitants du quartier. Elle appelait à témoigner en échange d'une rémunération pour identifier les auteurs des tirs. Un procédé très controversé, mais, selon elle, le seul à même de briser l'omerta. Aujourd'hui, la police se défend d'avoir payé qui que ce soit. Mais d'autres problèmes subsistent, notamment dans le cas de Christopher Bénard.

À l'époque, le jeune homme de 23 ans, né à Houilles, était incarcéré dans l'attente de son jugement après avoir accidentellement tué une jeune fille au volant de sa voiture. Il partageait alors sa cellule avec un truand de Villiers-le-Bel, qui lui avait raconté les soirées d'émeutes. Christopher Bénard, qui se faisait racketter par son codétenu, avait écrit au procureur de Pontoise. Marie-Thérèse de Givry. "Je sais qui a brûlé le commissariat de Villiers-le-Bel et qui a tiré sur la police." Il avait été aussitôt entendu par un juge. "Il a hésité à venir témoigner jusqu'au dernier moment", assure son avocate. Mais Christopher Bénard franchit finalement le pas. "La police et la justice ont fait d'énormes pressions pour qu'il vienne dénoncer des faits qu'il n'a pas vus. J'ai d'ailleurs déposé une plainte pour subornation de témoin." Selon Me Hawrylyszyn, les autorités judiciaires et policières ont poussé ce jeune homme, "instable et particulièrement faible", à témoigner contre deux des accusés, Adama Kamara et Maka Kanté.

Peur sur la cité

La justice fait valoir aujourd'hui l'expertise psychologique de Christopher Bénard. Il est décrit comme un mythomane capable de "reconstruire le réel en fonction de son intérêt dans le seul but d'attirer l'attention sur lui". Une pièce qui n'avait pas été versée au dossier du procès de 2010. "Il était dans le bon camp à ce moment-là", commente l'un des avocats des mis en cause. Christopher Bénard n'a pas été le seul témoin à vouloir se rétracter. Tous les autres ont fait de même.

Pour expliquer ce revirement, les parties civiles, notamment les policiers blessés, ont dénoncé la peur qui règne dans les cités: le témoin aurait été retourné par des caïds. Une explication qui ne convainc pas Me Gaelle Dumont, avocate de Mara Kanté, reconnu coupable lors du procès de 2010 de complicité et de port d'arme et condamné alors à trois ans de prison. Selon elle, le témoin qui avait témoigné en 2010 à visage découvert "n'a fait l'objet depuis, à ce qu'on sache, d'aucune menace ni d'aucun problème".

